



Le 19 août 2025

**PAR COURRIEL**

**Accès à l'information**  
 Complexe Desjardins  
 Tour Est, 12<sup>e</sup> étage  
 C. P. 10000, succ. pl. Desjardins  
 Montréal (Québec) H5B1H7  
[Responsable.Acces@hydroquebec.com](mailto:Responsable.Acces@hydroquebec.com)

**Objet : Demande d'accès à l'information DAI-2025-0348**

Bonjour,

La présente est en réponse à votre demande reçue le 24 juillet 2025 et indiquant :

«Request to Archives of Open Data & Supply Plan

[...] Is it possible to obtain a historical archive of the following datasets?

- Imports & Exports with neighboring interconnects:

<https://donnees.hydroquebec.com/explore/dataset/importations-exportations-avec-transits/information/>

- Facility-level water inflows & flows:

<https://donnees.hydroquebec.com/explore/dataset/donnees-hydrometriques/information/>

Moreover, I am hoping to access an estimate of forecasted electricity demand, both energy & peak, for the Hydro-Québec system. The closest thing I could find is a visual included in the latest Supply Plan PDF. May I request the underlying data used to create these visuals, or any other public data representing forecasted electricity demand? »

(Transcription intégrale)

Relativement au premier élément de votre demande, nous constatons que la communication des renseignements visés peut être refusée, car ceux-ci constituent des renseignements de nature commerciale pouvant notamment porter sérieusement atteinte aux intérêts économiques d'Hydro-Québec ou de tiers, ainsi que nuire à leur compétitivité. Nous traitons de manière confidentielle ces types de renseignements. Nous invoquons les articles 15, 21, 22, 23, 24 et 27 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (Loi sur l'accès). Nous vous référerons toutefois à notre rapport annuel disponible sur notre site Web à l'adresse suivante : <https://www.hydroquebec.com/data/documents-donnees/pdf/M1029-22024G415-rapport-annuel-2025-03-fr.pdf> lequel indique les ventes d'électricité hors Québec pour les années 2020 à 2024 inclusivement

Relativement au second élément de votre demande, les données ouvertes que vous avez répertoriées sur notre site Web constituent la totalité des données que nous détenons. Après analyse, nous constatons que notre organisme ne détient pas de document compilant l'ensemble des renseignements visés par votre demande. Or, la production de ceux-ci nécessiterait notamment de procéder au calcul ou à la comparaison de données à partir de plusieurs systèmes informationnels. Nous invoquons en conséquence l'article 15 de la Loi sur l'accès.

Relativement au dernier élément de votre demande, nous vous référons à la plus récente version de l'État d'avancement 2024 du Plan d'approvisionnement 2023-2032 en annexe à la présente et accessible sur le site Web de la Régie de l'énergie à l'adresse suivante : [https://www.regie-energie.qc.ca/storage/app/media/Suivis/Suivi%20D-2023-109/20241101\\_Etat-davancement\\_2024.pdf](https://www.regie-energie.qc.ca/storage/app/media/Suivis/Suivi%20D-2023-109/20241101_Etat-davancement_2024.pdf).

Nous avons identifié d'un « X » la ligne pertinente aux prévisions des besoins en énergie (tableau 2.2 à la page 12) et celle pour les prévisions des besoins en puissance par usage à la pointe d'hiver (tableau 2.3 à la page 13).

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet, de même que des articles de cette loi mentionnés à la présente.

Veuillez accepter nos meilleures salutations.

Le responsable de l'accès aux documents,

Sébastien Dutil  
Conseiller – Régie d'entreprise et Accès à l'information

p. j.